



Prélèvements frais par BDMSA Bque boursière pour virement en Fran

Par **Annecgp94**, le **18/09/2015** à **18:40**

Actionnaire majoritaire de la DOLE FRUITS FRANCE zone Caraibes décédé et fils bénéficiaire des actions pour un montant de 720 000 € détenus par la banque boursière "BDMSA EMPORIKI " et résident en France , ce dernier s'est déplacé en Grèce pour régler les dossiers sous scellés , puis se retrouve en Suisse entre Genève et Zurich où le responsable financier lui exige le règlement de frais supplémentaires en raison du montant supérieur à 250 000 € avec virement en zone euro au taux de 2,1 % , soit 7350 à régler pour le 19/09/15 . Irréversible sous peine d'annulation .

Ma question est : est-légal ? Et n'ayant pas la somme requise pour récupérer ce dû , quelles solutions et recours lui sont possibles , alors que le temps presse et qu'il ne peut avoir d'aide de proches ?

Si refus , que deviennent les 720 000 € ?

Merci de votre aide et vos éclaircissements

Cordialement